

MUNICIPALITÉ DE NOTRE-DAME-DE-MONTAUBAN

PROCÈS-VERBAL SÉANCE ORDINAIRE DU 17 AOÛT 2018

Séance ordinaire de ce conseil, tenue à Notre-Dame-de-Montauban, à 19 heures 30 minutes, le 17^e jour du mois d'août deux mille dix-huit (17 août 2018), à la salle municipale de Notre-Dame-de-Montauban, 477 avenue des Loisirs.

À laquelle sont présents les membres du conseil:

Monsieur Serge Deraspe, maire
Madame Martine Frenette, conseillère
Madame Marjolaine Morasse, conseillère
Monsieur Donald Dryburgh, conseiller
Madame Ginette Bourré, conseillère
Madame Guylaine Gauthier, conseillère

Tous membres du conseil et formant quorum.

1 ADMINISTRATION DE LA MUNICIPALITÉ

- 1.1 Ouverture de l'assemblée
- 1.2 Nomination de la secrétaire d'assemblée
- 1.3 Lecture et adoption de l'ordre du jour
- 1.4 Adoption du procès-verbal du 13 juillet 2018
- 1.5 Dépôt du bordereau de correspondance de juillet 2018
- 1.6 Autorisation acquisition d'une licence d'exploitation MégaGest
- 1.7 Autorisation participer à l'Omnium de Golf MRC de Mékinac et commandite

2 TRÉSORERIE

- 2.1 Nomination de la secrétaire-trésorière adjointe par intérim
- 2.2 Bordereau de dépenses du mois de juillet 2018
- 2.3 Frais de remboursement des élus
- 2.4 Autorisation de payer la facture du brunch payer en argent
- 2.5 Rapport du maire sur les faits saillants du rapport financier et du rapport du vérificateur externe
- 2.6 Période de questions - Parole à l'assemblée (max. 15 minutes)

3 SÉCURITÉ PUBLIQUE

- 3.1 Autorisation faire l'acquisition d'un cellulaire pour le Directeur incendie (SISEM)

4 TRANSPORT, HYGIÈNE DU MILIEU ET ENVIRONNEMENT

- 4.1 Demande à la Commission de toponymie du Québec officialisation de la rue Carcajou
- 4.2 Acceptation soumission sur invitation du déneigement des points d'eau et stationnements secteur Notre-Dame
- 4.3 Acceptation soumission publique sur le SEAO pour le déneigement du réseau routier municipal
- 4.4 Autorisation de faire la demande de remboursement de l'aide financière pour les passages à niveaux

5 AMÉNAGEMENT, URBANISME ET MISE EN VALEUR DU TERRITOIRE

- 5.1 Avis de motion pour un règlement portant sur la création d'un comité consultatif d'urbanisme

6 LOISIRS ET CULTURE, SANTÉ ET BIEN-ÊTRE

- 6.1 Demande de permis de boissons à la Régie des Alcools courses et jeux pour le centre sportif Jules Paquin
- 6.2 Demande de soumission sur invitation pour l'acquisition des jeux pour les deux parcs inter générations
- 6.3 Demande de subvention FDT - enveloppe locale pour les 2 parcs inter générations

7 AUTRES SUJETS

- 7.1 Varia
 - 7.1.1 Pluritec autorisation de paiement pour services professionnels
 - 7.1.2 Commission Scolaire de l'Énergie
 - 7.1.3 Excavation Montauban Inc.
 - 7.1.4 Acceptation de la soumission d'Ébénisterie Montauban pour la réfection des escaliers à la Salle des Loisirs de Montauban
- 7.2 Informations aux contribuables
- 7.3 Point d'information du Maire
- 7.4 Période de questions - Parole à l'assemblée (max. 30 minutes)
- 7.5 Levée de l'assemblée

1 ADMINISTRATION DE LA MUNICIPALITÉ

1.1 Ouverture de l'assemblée

La session est ouverte à dix-neuf heures trente minutes (19h30), sous la présidence de monsieur Serge Deraspe, maire. Madame Isabelle Denis, Coordonnatrice en loisir, culture et adjointe administrative, agit à titre de secrétaire de l'assemblée.

1.2 Nomination de la secrétaire d'assemblée

2018-08-194 CONSIDÉRANT que le directeur général, monsieur Benoit Caouette, sera absent pour un temps indéterminé;

Il est proposé par madame Marjolaine Morasse et résolu;

QUE les conseillers nomment madame Isabelle Denis, Coordonnatrice en Loisirs, Culture et adjointe administrative, secrétaire d'assemblée pour la tenue des séances du conseil municipal de Notre-Dame-de-Montauban, durant son absence.

ADOPTÉE à l'unanimité des conseillers.

1.3 Lecture et adoption de l'ordre du jour

2018-08-195 Monsieur Deraspe fait la lecture de l'ordre du jour.

Il est proposé par madame Martine Frenette et résolu:

QUE le conseil municipal adopte l'ordre du jour de la séance du 17 août 2018 tel que proposé, en laissant le point varia ouvert.

ADOPTÉE à l'unanimité des conseillers.

1.4 Adoption du procès-verbal du 13 juillet 2018

2018-08-196 CONSIDÉRANT que le procès-verbal de la séance ordinaire du 13 juillet 2018 a été remis aux élus avant la présente séance;

CONSIDÉRANT que les membres du conseil reconnaissent l'avoir reçu et lu;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame Guylaine Gauthier et résolu:

QUE ce procès-verbal soit adopté sous réserve que les corrections demandées par mesdames Guylaine Gauthier et Martine Frenette soient apportées au projet du procès-verbal du 13 juillet 2018 qui leur a été présenté.

ADOPTÉE à l'unanimité des conseillers.

1.5 Dépôt du bordereau de correspondance de juillet 2018

DÉPÔT DE LA CORRESPONDANCE:

Monsieur Serge Deraspe, maire de la Municipalité de Notre-Dame-de-Montauban fait la lecture des points d'intérêt public reçus dans la correspondance du mois de juillet.

Tel que convenu avec le conseil municipal, l'ensemble de la correspondance est déposé sans lecture intégrale après que les conseillers en ont pris connaissance.

1.6 Autorisation acquisition d'une licence d'exploitation MégaGest

2018-08-197 CONSIDÉRANT que lors du transfert de nos données vers le nouveau serveur, nous avons constaté que nous avons seulement trois (3) licences de MégaGest et que nous en utilisons quatre;

CONSIDÉRANT que la municipalité de Notre-Dame-de-Montauban a un poste de travail au comptoir pour le service aux citoyens;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame Martine Frenette et résolu;

QUE le conseil de la municipalité de Notre-Dame-de-Montauban autorise la Coordinatrice aux services administratifs à faire l'acquisition d'une licence Power Builder ainsi qu'une plate-forme de base Accèsité au montant de 1281.97\$ taxes incluses;

QUE le conseil autorise également la coordinatrice aux services administratifs à prendre les services d'entretien et soutien annuel pour la plate-forme de base Accèsité au montant de 229.95\$ taxes incluses;

ADOTÉE à l'unanimité des conseillers;

1.7 Autorisation participer à l'Omnium de Golf MRC de Mékinac et commandite

2018-08-198 CONSIDÉRANT que la MRC de Mékinac organise un tournoi de golf au club de golf le Saint-Rémi, Lac-aux-Sables;

CONSIDÉRANT que la MRC de Mékinac demande à la municipalité de Notre-Dame-de-Montauban, sa participation ou commandite;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Donald Dryburgh et résolu;

QUE le conseil de la municipalité de Notre-Dame-de-Montauban autorise la coordinatrice aux services administratifs à verser une commandite au montant 200.00\$;

QUE le conseil de la municipalité de Notre-Dame-de-Montauban autorise le Maire à participer au brunch ainsi qu'au 5 à 7 BBQ;

QUE le conseil autorise le paiement au montant de 32.00\$ à la MRC de Mékinac pour le brunch ainsi que le 5 à 7 BBQ auxquels assistera le maire;

ADOPTÉE à l'unanimité des conseillers;

2 TRÉSORERIE

2.1 Nomination de la secrétaire-trésorière adjointe par intérim

2018-08-199 **CONSIDÉRANT** que le directeur général, monsieur Benoit Caouette, sera absent pour un temps indéterminé;

CONSIDÉRANT qu'une secrétaire-trésorière adjointe par intérim doit être nommée pour exercer tous les devoirs de la charge de secrétaire-trésorier en son absence;

Il est proposé par madame Ginette Bourré et résolu;

QUE les conseillers nomment madame Manon Frenette, Coordinatrice aux services administratifs, secrétaire-trésorière adjointe par intérim pour la période d'absence de monsieur Benoit Caouette, directeur général et secrétaire-trésorier.

ADOPTÉE à l'unanimité des conseillers.

2.2 Bordereau de dépenses du mois de juillet 2018

DÉPÔT DU RAPPORT DE RÉMUNÉRATION MENSUELLE JUILLET 2018

La secrétaire d'assemblée dépose le rapport de la rémunération totale brute mensuellement incluant les cotisations d'employeur versées pour les élus et tous les employés municipaux pour la période du 1er au 28 juillet 2018 au montant de 28 778.08\$.

DÉPÔT DU RAPPORT DES DÉPENSES PAYÉES PAR RETRAIT DIRECT OU PAR PRÉLÈVEMENT AUTOMATIQUE POUR LE MOIS DE JUILLET 2018

1er juillet	Frais fixes d'opérations	20.00\$	
16 juillet	La Capitale	1 796.26\$	Assurance collective
20 juillet	Scotia Bank/prêt	423.57\$	Achat Escape
20 juillet	Emprunt COOP	9 880.92\$	Intérêt
23 juillet	Emprunt fosse bas côte	1 338.88\$	Intérêt
31 juillet	Frais transmission retrait	10.75\$	

Pour un total de: 13 470.38\$

DÉPÔT DU RAPPORT DES ENCAISSEMENTS POUR LE MOIS DE JUILLET 2018

La secrétaire d'assemblée dépose le rapport des encaissements pour le mois de juillet 2018 au montant de 37 757.04\$

Je soussignée, certifie par la présente, qu'il y a des crédits suffisants pour les dépenses présentées dans la liste des comptes au 31 juillet 2018.

Manon Frenette

Coordinatrice aux services administratifs et secrétaire-trésorière adjointe

2018-08-200 **CONSIDÉRANT** que la liste des comptes, ainsi que les factures du mois présentées ont été vérifiées par madame Marjolaine Morasse et madame Diane Du Sablon;

CONSIDÉRANT que tous les conseillers ont à leur disposition, la liste des comptes à payer pour vérification;

CONSIDÉRANT le journal # 370 pour les comptes à approuver et payer;

CONSIDÉRANT le journal # 369 relatif aux dépenses autorisées par le directeur général au nom de la municipalité en vertu du règlement décrétant les règles de contrôle et suivi budgétaire;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame Guylaine Gauthier et résolu

QUE les comptes présentés dans la liste suggérée des paiements au 31 juillet 2018, au montant de 97 528.19 \$, à l'exception du paiement à Somavrac au montant de 23 083.80\$ dans l'attente du crédit, soient approuvés et payés ainsi qu'entériner les dépenses préautorisées par le Directeur Général au montant de 19 821.69 \$ en vertu du règlement décrétant les règles de contrôle et de suivi budgétaires de la municipalité.

QUE le cumul des journaux # 369 et # 370 est de 117 349.88 \$ moins 23 083.80\$ non approuvé pour un total de dépenses approuvées de 94 266.08\$;

ADOPTÉE à l'unanimité des conseillers.

2.3 Frais de remboursement des élus

NOTE: Les élus déclarent n'avoir aucun frais à se faire rembourser pour le mois de juillet 2018.

2.4 Autorisation de payer la facture du brunch payer en argent

2018-08-201 **CONSIDÉRANT** que le conseil de la municipalité de Notre-Dame-de-Montauban doit faire l'approbation de toutes les factures de la municipalité;

CONSIDÉRANT que lors de l'activité du brunch tenue en avril dernier, le traiteur avait été payé en argent;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame Ginette Bourré et résolu;

QUE le conseil de la municipalité de Notre-Dame-de-Montauban, après vérification de la facutre, approuve la dépense au montant de 640.00\$ pour le brunch de cabane à sucre qui a eu lieu en avril dernier;

ADOPTÉE à l'unanimité des conseillers;

2.5 Rapport du maire sur les faits saillants du rapport financier et du rapport du vérificateur externe

2018-08-202 **CONSIDÉRANT** que le maire fait la lecture aux personnes présentes à l'assemblée de son rapport sur la situation financière de la municipalité.

Il est proposé par madame Martine Frenette et résolu;

QUE le rapport du maire sur les faits saillants du rapport financier et du rapport du vérificateur externe pour l'exercice financier 2017 soit adopté et qu'il soit distribué dans toutes les résidences ayant une adresse postale sur le territoire et inséré sur le site web de la municipalité.

ADOPTÉE à l'unanimité des conseillers.

2.6 Période de questions - Parole à l'assemblée (max. 15 minutes)

Début: 20h09

Fin: 20h09

3 SÉCURITÉ PUBLIQUE

3.1 Autorisation faire l'acquisition d'un cellulaire pour le Directeur incendie (SISEM)

2018-08-203 **CONSIDÉRANT** que le directeur incendie doit pouvoir être rejoint en tout temps s'il y a des urgences;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Donald Dryburgh et résolu;

QUE le conseil de la municipalité de Notre-Dame-de-Montauban autorise la Coordonnatrice aux services administratifs à faire l'acquisition d'un cellulaire pour le directeur incendie (SISEM).

ADOPTÉE à l'unanimité des conseillers;

4 TRANSPORT, HYGIÈNE DU MILIEU ET ENVIRONNEMENT

4.1 Demande à la Commission de toponymie du Québec officialisation de la rue Carcajou

2018-08-204 CONSIDÉRANT qu'il y a eu un nouveau chemin privé de construit sur notre territoire depuis quelques années;

CONSIDÉRANT que nous avons une demande afin d'installer un panneau de signalisation à l'intersection du chemin du Lac-du-Castor et la rue Carcajou;

CONSIDÉRANT que la Commission de toponymie du Québec doit officialiser les noms de rues;

EN CONSÉQUENCE; il est proposé par madame Guylaine Gauthier et résolu;

QUE le conseil de la Municipalité de Notre-Dame-de-Montauban autorise la Coordonnatrice aux services administratifs à faire les démarches nécessaires afin de faire officialiser la rue Carcajou à la Commission de toponymie du Québec.

ADOPTÉE à l'unanimité des conseillers.

4.2 Acceptation soumission sur invitation du déneigement des points d'eau et stationnements secteur Notre-Dame

2018-08-205 CONSIDÉRANT que la municipalité de Notre-Dame-de-Montauban a fait une demande de soumission sur invitation du déneigement des points d'eau et stationnements pour le secteur Notre-Dame en vertu de la résolution 2018-06-150;

CONSIDÉRANT que la municipalité de Notre-Dame-de-Montauban a invité les personnes ou entreprises suivantes:

- Normand Martel
- Alexandre Gauthier
- Déplacement Maison R.L. Inc
- Jean-René et Réal Bourré,
- Michel Dionne
- Gaétan Dionne
- Ferme Marijotel Inc.
- Excavations Montauban Inc.

CONSDÉRANT que la municipalité de Notre-Dame-de-Montauban a reçu deux soumissions comme suit:

Michel Dionne

1 an	20 957.00\$
2 ans	41 914.00\$
3 ans	62 871.00\$

Ferme Marijotel Inc.

1 an	20 000.00\$	(22 995.00\$ avec taxes)
2 ans	41 200.00\$	(47 369.70\$ avec taxes)
3 ans	63 600.00\$	(73 124.10\$ avec taxes)

CONSIDÉRANT que les deux soumissions sont conformes à notre cahier des charges;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame Guylaine Gauthier et résolu;

QUE la municipalité de Notre-Dame-de-Montauban accepte la plus basse soumission conforme de monsieur Michel Dionne pour une durée de 3 ans au montant de 62 871.00\$.

ADOPTÉE à l'unanimité des conseillers;

4.3 Acceptation soumission publique sur le SEAO pour le déneigement du réseau routier municipal

2018-08-206 **CONSIDÉRANT** que la municipalité de Notre-Dame-de-Montauban a fait une demande d'appel d'offre publique par le SEAO pour le déneigement de son réseau routier municipal en vertu de la résolution #2018-06-151;

CONSIDÉRANT que la municipalité de Notre-Dame-de-Montauban a reçu seulement une soumission comme suit:

Jean-René et Réal Bourré

1 an	214 140.94\$ tx incluses
3 ans	642 422.81\$ tx incluses
5 ans	1 101 230.55\$ tx incluses

CONSIDÉRANT que la soumission est conforme à notre cahier des charges;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame Ginette Bourré et résolu;

QUE ce conseil accepte la soumission de messieurs Jean-René Bourré et Réal Bourré au montant de 1 101 230.55\$ taxes incluses pour une période de 5 ans comme suit: 2018-2019, 2019-2020, 2020-2021, 2021-2022 et 2022-2023.

ADOPTÉE à l'unanimité des conseillers;

4.4 **Autorisation de faire la demande de remboursement de l'aide financière pour les passages à niveaux**

2018-08-207 **CONSIDÉRANT** que la municipalité de Notre-Dame-de-Montauban a le droit de recevoir un aide financière pour les passages à niveau sur son territoire;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame Martine Frenette et résolu;

QUE le conseil autorise madame Manon Frenette, Coordonnatrice aux services administratifs à déposer la demande de remboursement d'aide financière pour les passages à niveau.

ADOPTÉE à l'unanimité des conseillers;

5 **AMÉNAGEMENT, URBANISME ET MISE EN VALEUR DU TERRITOIRE**

5.1 **Avis de motion pour un règlement portant sur la création d'un comité consultatif d'urbanisme**

Note au procès-verbal :

Avis de motion est donné par madame Martine Frenette, qu'il sera présenté lors d'un conseil ultérieur, un règlement portant sur la création d'un comité consultatif d'urbanisme pour la municipalité de Notre-Dame-de-Montauban.

6 **LOISIRS ET CULTURE, SANTÉ ET BIEN-ÊTRE**

6.1 **Demande de permis de boissons à la Régie des Alcools courses et jeux pour le centre sportif Jules Paquin**

2018-08-208 **CONSIDÉRANT** que la municipalité de Notre-Dame-de-Montauban opère le bar dans le centre sportif Jules Paquin;

EN CONSÉQUENCE; il est proposé par madame Ginette Bourré et résolu;

QUE le conseil de la municipalité de Notre-Dame-de-Montauban demande un permis de bar pour amphithéâtre à la Régie des Alcools courses et jeux du Québec pour le 505 avenue des Loisirs, Notre-Dame-de-Montauban.

QUE le conseil autorise madame Isabelle Denis, Coordonnatrice en Loisirs, Culture et adjointe administrative à signer pour et au nom de la municipalité de Notre-Dame-de-Montauban tous les documents relatifs à cette demande de permis.

ADOPTÉE à l'unanimité des conseillers;

6.2 Demande de soumission sur invitation pour l'acquisition des jeux pour les deux parcs inter générations

2018-08-209 CONSIDÉRANT que la municipalité de Notre-Dame-de-Montauban a présenté un projet dans le cadre du programme de soutien aux installations sportives et récréatives - phase IV en référence avec la résolution #2018-02-63;

CONSIDÉRANT que la municipalité de Notre-Dame-de-Montauban a obtenu une subvention dans ce programme afin de faire l'aménagement de deux parcs inter générations;

CONSIDÉRANT que la municipalité de Notre-Dame-de-Montauban doit faire une demande de soumissions sur invitation pour l'acquisition des jeux et équipements;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame Ginette Bourré et résolu;

QUE le conseil de la municipalité de Notre-Dame-de-Montauban autorise madame Isabelle Denis, coordonnatrice en loisirs, culture et adjointe administrative, à faire une demande de soumission sur invitation à au moins trois fournisseurs pour faire l'acquisition de modules de jeux avec les équipements pour les deux parcs inter générations;

ADOPTÉE à l'unanimité des conseillers.

6.3 Demande de subvention FDT - enveloppe locale pour les 2 parcs inter générations

2018-08-210 CONSIDÉRANT que la municipalité de Notre-Dame-de-Montauban a à coeur la vie active de ses citoyens;

CONSIDÉRANT que les organismes organisent beaucoup d'activités dans nos infrastructures culturelles et de loisirs;

CONSIDÉRANT que nous manquons d'équipements pour répondre aux besoins de notre clientèle;

EN CONSÉQUENCE; il est proposé par madame Marjolaine Morasse et résolu;

QUE ce conseil fasse une demande dans le programme FDT locale de la MRC de Mékinac afin de faire l'acquisition de jeux et équipements extérieurs pour les différentes catégories d'âge pour les jeunes et d'en faire l'installation;

QUE l'acquisition de ces équipements bénéficieront à tous les citoyens de notre municipalité;

QUE tous les utilisateurs de nos parcs pourront avoir des jeux conformes et sécuritaires afin de les garder actifs;

QUE le Maire et madame Isabelle Denis, Coordonnatrice en Loisirs, Culture et adjointe administrative, soient et sont autorisés à signer tous les documents relatifs à ce projet;

ADOPTÉE à l'unanimité des conseillers.

7 AUTRES SUJETS

7.1 Varia

7.1.1 Pluritec autorisation de paiement pour services professionnels

2018-08-211 CONSIDÉRANT les honoraires professionnels par la méthode forfait reliés à des travaux d'assistance technique dans le dossier "Nouveau réservoir d'eau potable" #2015047 présentés par la firme Pluritec lesquels sont admissibles au programme TECQ;

CONSIDÉRANT que ces travaux avaient été autorisés en vertu de la résolution #2015-03-49 adoptée par le conseil de la municipalité de Notre-Dame-de-Montauban;

EN CONSÉQUENCE il est proposé par monsieur Donald Dryburgh et résolu;

QUE le conseil municipal autorise le paiement de la facture #19790-04 présentée par Pluritec au montant de 1 868.34\$ taxes incluses.

ADOPTÉE à l'unanimité des conseillers.

7.1.2 Commission Scolaire de l'Énergie

2018-08-212 CONSIDÉRANT que le compte de taxes scolaires reliés au bâtiment Alimentation Notre-Dame - COOP Solidarité Multiservices Montauban est supérieur à 300.00\$;

CONSIDÉRANT que la première échéance de paiement est le 10 septembre 2018 et que le prochain conseil est le 14 septembre 2018;

EN CONSÉQUENCE il est proposé par madame Marjolaine Morasse et résolu;

QUE la Municipalité de Notre-Dame-de-Montauban soit autorisée à payer le montant de 2 452.59\$ des taxes scolaires pour la période du 01-07-2018 au 30-06-2019 à Commission Scolaire de l'Énergie.

ADOPTÉE à l'unanimité des conseillers.

7.1.3 Excavation Montauban Inc.

2018-08-213 CONSIDÉRANT les travaux exécutés en lien avec une fuite sur le réseau d'aqueduc secteur Montauban le 25 juillet 2018;

CONSIDÉRANT l'importante pluie survenue en soirée le 25 juillet 2018 causant d'importants dommages à différents endroits sur le réseau routier de la municipalité;

CONSIDÉRANT que la prochaine session régulière du conseil aura lieu le 14 septembre 2018;

EN CONSÉQUENCE il est proposé par monsieur Donald Dryburgh et résolu;

QUE la municipalité de Notre-Dame-de-Montauban soit autorisée à payer à Excavation Montauban Inc. les factures #06034 au montant de 464.21\$ taxes incluses et #06035 au montant de 5 160.92\$ taxes incluses.

ADOPTÉE à l'unanimité des conseillers.

7.1.4 Acceptation de la soumission d'Ébénisterie Montauban pour la réfection des escaliers à la Salle des Loisirs de Montauban

2018-08-214 CONSIDÉRANT que les deux (2) escaliers de secours à la Salle des Loisirs à Montauban sont considérées dangereuses et nous devons les refaire partiellement;

Il est proposé par madame Marjolaine Morasse et résolu;

QUE la municipalité de Notre-Dame-de-Montauban accepte la soumission d'Ébénisterie Montauban Inc. au montant de 4 770.00\$ taxes en sus pour la réfection des escaliers à la Salle des Loisirs de Montauban.

ADOPTÉE à l'unanimité des conseillers.

7.2 Informations aux contribuables

7.3 Point d'information du Maire

7.4 Période de questions - Parole à l'assemblée (max. 30 minutes)

Début: 20h30

Fin: 21h22

7.5 Levée de l'assemblée

2018-08-215 Les sujets à l'ordre du jour ayant tous été épuisés, il est proposé par madame Martine Frenette et résolu que la séance soit levée à 21h23.

ADOPTÉE à l'unanimité par les conseillers.

Monsieur Serge Deraspe
Maire

Madame Isabelle Denis
Secrétaire d'assemblée

" Je, Serge Deraspe, maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi, de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du code municipal" En foi de quoi je signe ce 20 août 2018.